

## APPEL à PROJET PARENTALITE 2025

Afin de bénéficier d'un financement de la MSA Picardie, vous devez impérativement solliciter la MSA par le biais de la plateforme ELAN (processus identique à la Caisse d'allocations Familiales et Conseil Départemental).

Modalités de financement

Quelques précisions sur les financements de la MSA Picardie :

- La MSA intervient à minima à hauteur de 1 000 €
- La participation financière de la MSA, cumulée avec les autres financements perçus (hors autofinancement), sera plafonnée à un maximum de 80% du budget global du projet pour les collectivités locales et 90% pour les acteurs associatifs.
- Une attention particulière sera portée sur les projets permettant la création de service ou l'amélioration de service existant sur un territoire

